Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 18 Juin 2012 00:00 -

Parce que les transports représentent 32% de la consommation d'énergie finale en France, parce que 26% des émissions de gaz à effet de serre en France proviennent du secteur des transport, parce que les émissions de CO2 sont directement liées à la consommation de carburant (en consommant moins d'énergie, on diminue les émissions de CO2 et on réduit le montant de ses factures de gazole), parce que la qualité de l'air ambiant est une préoccupation majeure, les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs sont particulièrement concernés par les objectifs nationaux de réduction de 20% des émissions de CO2 d'ici 2020.

lire la suite

Consultez la source sur Veille info tourisme: Lire le communiqué de presse Les transporteurs routiers sengagent à réduire leurs émissions